



c o m m u n e d e
Walincourt-Selvigny

ARRETE MUNICIPAL N° 2021-026

**ARRETE REGLEMENTANT L'UTILISATION DU TERRAIN DE SPORTS
RUE PIERRE MENDES FRANCE**

Nous, Maire de la Commune de Walincourt-Selvigny,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-5, relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code pénal, et notamment son article R 610-5 relatif aux amendes prévues pour les contraventions de 1ère classe,

Considérant qu'il appartient au maire, en vertu de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre, de veiller au respect de la tranquillité publique en élaborant des mesures appropriées,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon ordre et les meilleures conditions de sécurité pour l'utilisation des équipements de sport mis à la disposition du public et des usagers du « terrain de sport » rue Pierre Mendés France

Arrêtons

Article 1 : Dispositions générales

Le « terrain de sport » implanté rue Pierre Mendés France est d'accès libre. Il n'est donc surveillé. Il est mis à disposition des utilisateurs dès lors qu'ils sont âgés de 8 ans au moins ou accompagné d'un adulte.

En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les conditions.

Notamment, ils acceptent les risques liés à la pratique des activités autorisées et en assument l'entière responsabilité.

Article 2 : Horaires d'utilisation

L'accès au « terrain de sport » est autorisé tous les jours :

- de 8 heures à 21 heures pendant la période estivale,
- et de 10 heures à 19 heures pendant la période hivernale

Toute utilisation nocturne est interdite.

La commune se réserve le droit à tout moment de modifier les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de
Walincourt-Selvigny

Article 3 : conditions d'ordre et de sécurité

Il est interdit :

- de modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles, structures, équipements, ou d'utiliser du matériel non adapté ou hors normes,
- d'escalader les installations et équipements

Il est interdit aux utilisateurs de troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores pour les riverains, notamment en utilisant du matériel sonore (poste de radio, instrument de musique, équipement électronique etc...) ou par le fait d'un rassemblement.

Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits sur le site.

Il est obligatoire d'avoir une tenue et un comportement corrects afin de ne pas troubler l'ordre public, et de respecter le site.

Il est interdit de pénétrer sur le site en état d'ébriété ou en possession de boissons alcoolisées ou de stupéfiants.

Il est strictement interdit de faire du feu ou des barbecues.

En cas de détérioration, de dégâts ou d'obstacles sur le site, les usagers sont tenus d'avertir la mairie au numéro de téléphone suivant **03.27.82.70.37** dans le but de prévenir les risques éventuels et afin que soient effectuées les réparations nécessaires.

Le non-respect du présent règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants du « terrain de sport ».

Les infractions aux dispositions du présent arrêté pourront être constatées et poursuivies. Elles pourront faire l'objet d'une contravention de 1 ère classe conformément à l'article R 610-5 du code pénal.

Article 4 : Affichage du règlement

Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du « terrain de sport »

Article 5 : Exécution

Le Directeur Général des Services, le Policier Municipal, Le Commandant de Gendarmerie de Clary sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie
- Monsieur le Gardien de Police Municipale

A Walincourt-Selvigny, le 03 juin 2021

Le Maire

Jérôme MELI



Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>